

Délibération DEL-CC-2026-252

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze septembre deux mille vingt six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Annaëlle COUDREAU, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU, Joël MICHENEAU par Annaëlle COUDREAU (suppléante).

Pouvoirs (5) : Audrey BELAUD pouvoir à Patrice BOCHE, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Sandra CAULTON pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Florence ERISSE pouvoir à Pierre MORIN, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET.

Absents (9) : Jean-Claude METAIS, Audrey BELAUD, Marie-Line BOTTON, Sandra CAULTON, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Maryse NOURISSON-ENOND, Cédric RAFFIN.

Date de convocation : 09-09-2026

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste FORTIN.

BATIMENTS, EQUIPEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES ET INFORMATIQUES

Bâtiment archives mutualisé avec la commune de Bressuire : plan de financement, attribution d'un fonds de concours et remboursement de charges d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours adopté en conseil communautaire le 21 mars 2023 par la délibération n° DEL-CC-2023-053 ;

Vu la délibération n° DEL-CC-2024-166 adoptée en conseil communautaire du 24 septembre 2024 ;

Vu la délibération n° 26154 du conseil municipal de Bressuire en date du 22 juin 2026 ;

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fonds de concours peut être versé entre la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et de chaque conseil municipal concerné ;

Considérant que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement (HT) assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est rappelé qu'une première délibération sur ce sujet relatif à l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Bressuire a été adoptée lors du conseil communautaire du 24 septembre 2024.

Ce fonds de concours est destiné au financement d'un bâtiment qui accueillera les archives municipales et communautaires.

Il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération d'une part parce que le coût du projet a diminué puisqu'il est passé de 2 344 233 €HT à 2 101 560 €HT et d'autre part car certaines subventions espérées n'ont pas été attribuées.

Il est rappelé que la base du calcul du fonds de concours versé par la CA2B est de 1/3 du reste à charge (2/3 pour la commune de Bressuire) avec un plafond fixé à 400.000 €.

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage de ce projet est intégralement portée par la commune de Bressuire.

En complément des travaux, il est envisagé l'acquisition des rayonnages nécessaires à la conservation des archives des deux collectivités. C'est également la commune de Bressuire qui se chargera de l'achat global (140 770 €HT), la CA2B remboursant à la commune l'équivalent du linéaire qui lui est destiné (65 460 €HT).

Plan de financement :

Les montants présentés dans le plan de financement sont ceux issus de l'appel d'offre.

Coût de l'opération	Montant H.T.	Financement	Montant	%
Etudes initiales	35 119,20	Subvention de la DRAC sur études initiales	10 868,00	0,48%
Honoraires MO	191 621,28			
Honoraires contrôles	19 734,00	Subvention de la DRAC attribution en cours	534 300,00	23,83%
Autres honoraires	12 925,02			
Lot 1 déconstruction	80 863,00	Subvention de la DSIL pas d'attribution	0,00	0,00%
Lot 2 Terrassement	79 000,00			
Lot 3 Gros œuvre	374 072,71	Subvention fond vert (démolition)	80 863,00	3,61%
Lot 4 Charpente	266 707,70			
Lot 5 Couverture	129 298,64	Subvention FEDER	100 000,00	4,46%
Lot 6 Menuiseries ext.	51 358,00			
Lot 7 Metallerie	45 485,00	Fond de concours CA2B 1/3 du reste à charge	400 000,00	17,84%
Lot 8 Menuiseries int.	43 621,50			
Lot 9 Cloisons sèches	175 340,83	Rembt rayonnage CA2B	65 460,00	2,92%
Lot 10 Plafond	17 487,72			
Lot 11 Carrelage	41 300,00			
Lot 12 Sols souples	5 256,60			
Lot 13 Peinture	46 837,00			
Lot 14 Electricité	64 800,00			
Lot 15 Plomberie	269 000,00			
Sous total travaux	1 690 428,70			
Imprévus et révisions 8 %	135 234,30			
Frais d'insertions	7 038,40			
Tx concessionnaires	9 460,00	Autofinancement Commune de Bressuire	1 050 839,90	46,86%
Rayonnages mobiles	140 770,00			
Coût Total H.T.	2 242 330,90	Montant des financements	2 242 330,90 €	100,00%
T.V.A.	448 466,18 €	T.V.A.	448 466,18 €	
Montant TTC	2 690 797,08 €	Montant TTC	2 690 797,08 €	

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver l'attribution d'un fonds de concours de 400.000 € qui correspond au plafond fixé pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment mutualisé pour les archives de la commune de Bressuire et de la CA2B ;
- accepter le remboursement d'une somme de 65 460 € à la commune de Bressuire pour des rayonnages destinés aux salles de conservation des archives communautaires ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **22 SEP. 2020**

Notifié ou publié le **22 SEP. 2020**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



[Signature]